

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 05 JUILLET 2016**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 11/07/2016,  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 11/07/2016 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 29/06/2016

L'an Deux Mil Seize, le 05 du mois de JUILLET, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT

Etaient présents : Gérard BUYS - BERAUT Alain - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - FLOQUET Christophe - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA - Cyrille LEPAUL

Etaient absents : William FLORIMOND (pouvoir à Gérard BUYS) - David HOFFMANN

Conseillers consultatifs présents : Néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine DELANDRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2016-16	Représentation Commune & Convention d'honoraires
2016-17	Virements de crédits
2016-18	Création nouvelle Codecom
2016-19	Approbation devis - lavoir de Souhesme la Petite
2016-20	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

**2016-16 : Représentation Commune & Convention d'honoraires (legs Rampont)**

Le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre de la démarche engagée pour réviser le legs consenti à la Commune par Mlle Clémentine GEOFFROY, il convient de saisir un cabinet d'avocats afin d'engager une action à l'encontre du Ministère public (dans la mesure où il n'existe aucun héritier connu).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à saisir le Cabinet Demange & Associés afin d'engager une action contre le Ministère Public devant le Tribunal de Grande Instance de Verdun, en révision du legs qui a été consenti à la Commune par Mlle Clémentine GEOFFROY, en 1926 ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires -montant TTC de 1 713 €- sur la base d'un honoraire fixe avec éventuellement un honoraire de résultat, ainsi que tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

**2016-17 : Virements de crédits**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits, en dépenses, comme suit :

Dépense de fonctionnement : compte 6226 : - 2000€  
Dépense de fonctionnement : compte 6227 : + 2000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder à ce virement de crédits et à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

**2016-18 : Création de la nouvelle CODECOM au 01 janvier 2017**

Arrivée de Mme Laurence LESIRE à 20h30.

*VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;*

*VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 33 et 35 III,*

*VU le décret du 12 novembre 2014 nommant Mr Jean-Michel MOUGEARD, Préfet de la Meuse,*

*VU l'arrêté préfectoral n°2016-644 du 24 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de la Meuse et le schéma annexé intégrant les amendements adoptés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Meuse, publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse du 29 mars 2016, et ayant fait l'objet*

*d'un avis de publication dans l'Est Républicain du 30 mars 2016, et dans la Vie Agricole de la Meuse du 1<sup>er</sup> avril 2016,*

*VU l'arrêté préfectoral n°2001-3049 du 27 décembre modifié, portant création de la Communauté de Communes de Meuse Vois Sacrée,*

*VU l'arrêté préfectoral n°04-3220 du 10 décembre 2004 modifié, portant création de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,*

*Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Meuse, tel qu'il a été arrêté le 24 mars 2016, propose la fusion de la Communauté de Communes de Meuse Voie Sacrée et de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, Sur proposition de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,*

Il est proposé la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Meuse Voie Sacrée et de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce de la manière suivante :

Favorables : 0

Défavorables : 5

Abstentions : 5

#### **2016-19 : Approbation devis : lavoir Souhesme la Petite**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réfection de la toiture du lavoir de Souhesme la Petite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la proposition de l'entreprise AMAGLIO Michel portant sur un montant TTC de **4 525.20€** ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **2016-20 : Autorisation occupation temporaire du domaine public**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr PHILIPPOT Dominique, de DOM'S PIZZA, portant sur une demande d'autorisation temporaire du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et une abstention, AUTORISE Mr PHILIPPOT à installer son camion pizza sur le parking, en face de la salle des fêtes, tous les vendredis soirs de 17h30 à 22h00 l'été et de 17h30 à 21h00 l'hiver.

Le Conseil Municipal précise que les lieux devront être laissés en état de propreté lors du départ, chaque semaine, du camion.

L'autorisation est valable pour une année à compter du 15 juillet 2016 et une nouvelle demande devra être déposée chaque année en mairie.

Le Maire, Gérard BUYS

La secrétaire, Delphine DELANDRE

Gérard BUYS	BERAUT Alain	FLORIMOND William	CHAMPENOIS Jacqueline
LESIRE Laurence	Michelle BOEDEC	Delphine DELANDRE	FLOQUET Christophe
HOFFMANN David	LEPAUL Cyrille	ORTEGA-HERRERA Jean-Louis	